

DELIBERATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance ordinaire du 23/04/2026

Délibération numéro : null

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 11

Nombre de suffrages exprimés 10

Abstention(s) 0

VOTES

Pour : 10

Contre : 0

Date de convocation 17/04/2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	199 146,33	0,00	25 835,41	0,00	224 981,74
Opérations exercice	202 683,48	246 529,27	64 587,51	49 596,83	267 270,99	296 126,10
Total	202 683,48	445 675,60	64 587,51	75 432,24	267 270,99	521 107,84
Résultat de clôture		242 992,12		10 844,73		253 836,85
Restes à réaliser	0,00	-18 418,86	0,00	0,00	0,00	-18 418,86
Total cumulé	0,00	224 573,26	0,00	10 844,73	0,00	235 417,99
Résultat définitif		242 992,12		10 844,73		253 836,85

Jean PELLEGRIN se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Jean PELLEGRIN, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, dressé par Jean PELLEGRIN, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A LE FUGERET

(Signature manuscrite)



Date de transmission de l'acte: 27/04/2026

Date de réception de l'AR: 27/04/2026

Copyright A.G

004-210400909-DE_023_2026-DE

A G E D I

Séance ordinaire du 23/04/2026

Délibération numéro : null

Nombre de membres en exercice 11

Nombre de membres présents 11

Nombre de suffrages exprimés 11

Abstention(s) 0

Date de convocation 17/04/2026

VOTES	
Pour :	11
Contre :	0

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Présents : PELLEGRIN Jean (Maire), MASSE Olivier (Adjoint au maire), RIGALT Nathalie (Adjointe au maire), JACOMET Sébastien (Adjoint au maire), DI POPOLO Céline (Conseillère municipale), DOZOL Henri (Conseiller municipal), BALTHAZARD Jennyfer (Conseillère municipale), HONNORATY Denise (Conseillère municipale), REYNAUD Pierre (Conseiller municipal), FAY Eric Pierre (Conseiller municipal), ALBANO Nicole (Conseillère municipale).